



# INFORMATION AUX SECTIONS BOVINES

## Versement de l'ABA

---

17 mai 2016

Le ministère de l'Agriculture va verser, le 27 mai prochain, le solde « provisoire » de l'ABA sur la base de 3 822 000 vaches éligibles connues à ce jour à laquelle est ajoutée un nombre de 140 000 animaux pour tenir compte des animaux dont le décompte reste à réaliser (vaches transhumantes, contrôle de productivité des vaches détenues dans des troupeaux ayant changé de numéro de cheptel à la suite d'un changement juridique...).

Dans ces conditions il est certain que la référence nationale de 3 845 000 vaches sera dépassée et la totalité de l'enveloppe consommée. Le taux du stabilisateur final devrait être proche de 3%.

Les montants de l'ABA versés le 27 mai prochain sont les suivants :

- Montant pour les 50 premières vaches : 174 €
- Montant pour les vaches de la 51<sup>ème</sup> à la 99<sup>ème</sup> : 130 €
- Montant pour les vaches de la 100<sup>ème</sup> à la 139<sup>ème</sup> : 69 €.

La régularisation définitive sera réalisée à l'occasion des paiements des aides à la surface.

Le nombre de vaches éligibles à l'ABA sur votre exploitation sera disponible sur Télépac.

-----

**FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE**  
**Confédération Nationale de l'Élevage**  
**Fédération Nationale Des Syndicats d'Exploitants Agricoles**